

Département de l'AIN  
-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE  
-----  
Canton de MIRIBEL  
-----  
Commune de BEYNOST

03

2023

08

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du** : 04 avril 2023  
**Convocation du** : 28 mars 2023

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 17  
Présents : 9  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

**Finances : Actualisation des tarifs des repas inter générations et du repas de fête organisés par le CCAS de Beynost.**

**Présents** : Véronique CORTINOVIS, Valérie BERGER, Annie MACIOCIA, Annick PANTEL, Jean-Marc CURTET, Ludovic ROSTAGNAT, Dominique GOYARD, Edith MAGAT, Nadia NASRI.

**Représentés :**

Eliane PAYA a donné pouvoir à Annie MACIOCIA  
Catherine BARCELLINO a donné pouvoir à Valérie BERGER  
Nathalie THIMEL-BLANCHOZ a donné pouvoir à Véronique CORTINOVIS

**Absents :**

Caroline TERRIER, Christine PEREZ, Anne-Sophie RAMPON, Nicole RAMPON, Christine THOMAS.

**Secrétaire de Séance** : Edith MAGAT

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée que le coût des repas inter générations organisés par le CCAS de Beynost est fixé à 9€ pour les personnes de Beynost âgées de plus de 60 ans et de 12€ pour les autres personnes ainsi que pour le repas de fête de Noël depuis septembre 2015.

Madame la Vice-Présidente explique que dans le contexte économique actuel, avec la forte augmentation du cout des denrées, de l'énergie, des salaires, le prix des repas inter générations et du repas de fête organisés par le CCAS doivent être réévalués.

Il convient par conséquent de les actualiser à partir de septembre 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur la proposition suivante :

- 11 euros pour les Beynolans de plus de 60 ans pour les repas mensuels inter générations.
- 14 euros pour les accompagnateurs extérieurs et les Beynolans de moins de 60 ans
- 14 euros pour la fête de Noël pour les Beynolans et les extérieurs.

Le Conseil d'Administration,

Où les explications de Mme la Vice-Présidente,

Après avoir pris connaissance du dossier,

A L'UNANIMITE

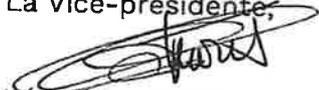
FIXE les tarifs des repas mensuels organisés par le CCAS comme suit :

- 11 euros pour les Beynolans de plus de 60 ans pour les repas mensuels inter générations.
- 14 euros pour les accompagnateurs extérieurs et les Beynolans de moins de 60 ans
- 14 euros pour la fête de Noël pour les Beynolans et les extérieurs.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Pour la présidente empêchée,  
La Vice-présidente,

  
Veronique CORTINOVIS